



**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
NUMÉROS 599-2018-03, 3001-2018-03 ET 3001-2018-04**

**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets des règlements numéros :

- ✓ 599-2018-03 modifiant le règlement numéro 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé ;

Que ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

- ✓ 3001-2018-03 modifiant le règlement 3001 relatif au zonage, tel qu'amendé, afin de permettre dans la zone H1-126 les garderies de la classe d'usage C-1 ;
- ✓ 3001-2018-04 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de créer la zone A2-163 à même les zones C6-064 et H1-139.

Que ces projets contiennent une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption des règlements, à sa séance ordinaire du 14 août 2018, des projets des règlements portant les numéros 599-2018-03, 3001-2018-03 et 3001-2018-04 tiendra une assemblée de consultation publique, le **lundi 10 septembre 2018**, à compter de **19 h 00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

- ✓ Que l'objet du règlement 599-2018-03 est de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé de la Municipalité régionale de comté (MRC) ;
- ✓ Que l'objet du règlement 3001-2018-03 est de permettre les garderies de la classe d'usage C-1 ;
- ✓ Que l'objet du règlement 3001-2018-04 est de créer la zone A2-163 à même la zone C6-064 et H1-139.

Le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle seront expliqués les projets des règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ces projets des règlements sont disponibles pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint le 22 août 2018, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant une copie dans le journal Infos Laurentides édition du 22 août 2018.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour d'août de l'an deux mille dix-huit.

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)